

# CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE GROUPES

**Gévaudan Voyages**  
**IM048110001**

Les conditions générales de ventes sont celles définies par le décret N°94 490 du 15 juin 1994, pris en application de l'article de la loi N°92 645 du 13 juillet 1992. Elles sont obligatoirement remises au client par l'agence de voyages GEVAUDAN VOYAGES.

Validité du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 au 31 Décembre 2018

L'inscription à l'un de nos programmes implique l'acceptation expresse et sans réserve des conditions générales et particulières de ventes de GEVAUDAN VOYAGES : elles précisent notamment le contenu des prix, les modalités de règlement, les conditions d'annulations. L'agent doit s'assurer, dès l'inscription, de l'acceptation des dites conditions générales de vente par les clients ou membres du groupe. Il doit en outre les informer des formalités administratives, de police et sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage et en vigueur au moment de l'inscription.

## 1 \* RESERVATIONS & INSCRIPTIONS

**Gévaudan Voyages, licence n° LI 048-950001** est couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle - Cie AXA n°0000003016349304.

- ❖ Toute réservation et /ou modification doit être confirmée par écrit (par lettre, télécopie ou Email) à GEVAUDAN VOYAGES et tient ainsi lieu d'engagement définitif.
- ❖ Toute demande de réservation ou de modification faite par téléphone ne pourra être prise en considération.
- ❖ La confirmation des prestations ne deviendra toutefois définitive qu'après réception de l'acompte demandé (voir §2).
- ❖ Bons d'échanges : tirés sur GEVAUDAN VOYAGES, ils sont honorés dans la mesure où le paiement a été effectué par le client.
- ❖ En cas d'insuffisance du nombre de passagers, GEVAUDAN VOYAGES se réserve la possibilité de réajuster ses tarifs, en fonction du nombre de participants réel.
- ❖ Tout ajout de participants par rapport au nombre de voyageurs convenu à la signature du contrat devra faire l'objet d'un accord écrit express de GEVAUDAN VOYAGES et fera l'objet de factures complémentaires. Ils seront assujettis aux mêmes conditions et modalités de paiement que le reste des inscriptions.
- ❖ La liste définitive des participants, ainsi que la répartition exacte des chambres, devront parvenir à GEVAUDAN VOYAGES au plus tard 30 jours avant la date de départ prévue en période normale,
- ❖ En cas de confirmation de groupe tardive (à moins de 30 jours du départ), tous les éléments nécessaires à la réservation du groupe (liste nominative, répartition des chambres, prestations détaillées, etc...) devront être communiqués à GEVAUDAN VOYAGES dans les plus brefs délais.

## 2 \* MODALITES DE PAIEMENT

- ❖ Toute confirmation de groupe est suivie d'une reconfirmation écrite des prestations et des tarifs ayant valeur contractuelle, ainsi que l'envoi d'une facture pro forma avec une demande d'acompte de 30% du montant forfaitaire global (les voyages spéciaux, font l'objet de conditions spécifiques).
- ❖ Le solde devra nous parvenir au plus tard 1 mois avant le départ (sauf dérogation ou conditions spécifiques aux voyages spéciaux).
- ❖ Le paiement devra s'effectuer par virement bancaire de préférence, ou chèque bancaire libellé à l'ordre de GEVAUDAN VOYAGES.
- ❖ Le non-respect des conditions et des détails de paiement peut donner lieu à l'annulation du groupe, sans autre préavis de notre part, et à la facturation des frais d'annulation prévus au paragraphe 3 ci-dessous.

### 3 \* CONDITIONS D'ANNULATIONS GROUPES

#### Annulation du fait du client

Toute annulation totale ou partielle doit obligatoirement être signalée par écrit (en recommandé avec AR pour les annulations totales).

#### 1 - Annulation totale du groupe

En cas de confirmation ferme d'un groupe, en particulier avec transport aérien ou maritime, suivi d'une annulation, les acomptes versés ne pourront en aucun cas être remboursés, quelle que soit la date du versement, sauf disposition écrite contraire de la part de GEVAUDAN VOYAGES.

Plus de 60 jours avant le départ : Pénalités variables en fonction des compagnies aériennes, avec un minimum de perception de 75 € par personne pour les forfaits avec transport, et 37.50 € par personne pour les forfaits avec terrestre seul.

De 60 à 45 jours du départ : 25 % du forfait total par personne

De 30 jours à 21 jours du départ : 25%

De 20 à 8 jours du départ : 50 %

De 7 à 2 jours du départ : 75 %

A moins de 2 jours du départ : 100% ainsi que non présentation

Annulation du fait du client : les titres de transport émis, les frais de dossiers, les assurances optionnelles, les excursions, les frais de visa ne sont jamais remboursables quelque soit la date et la cause de l'annulation

#### 2 - Annulation partielle ( de passagers en groupe - moyens courriers )

En cas d'annulation par un participant, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants (frais d'annulation) précisés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date d'annulation par rapport à la date de départ : Délai supérieur à 50 Jours du départ 120 € forfaitaire frais de dossier non remboursable

- ✚ Délai compris en 50 et 30 jours :40% du montant du voyage
- ✚ Délai compris entre 29 et 21 jours :60% du montant du voyage
- ✚ Délai compris entre 20 et 0 jour du départ : 100% du montant du voyage

Ce barème est applicable aux annulations ne dépassant pas 20 % de la capacité totale du groupe prévue (sauf groupes spéciaux avec barème spécifique). Au-delà, le barème d'annulation totale s'applique sur le transport aérien. Le prix des prestations terrestres par personne pourra être réajusté en fonction du nombre réel de participants.

Les frais d'annulation peuvent être couverts par Gévaudan Voyages à la demande du client.

Toute modification ou changement de noms sur la liste des passagers entraînera des frais et sera considéré comme une annulation et facturé selon les conditions du paragraphe frais d'annulation.

Une non présentation au départ ou tout participant qui, après le départ renonce pour quelque motif que ce soit à l'une des prestations comprises dans le forfait ne pourra prétendre à aucun remboursement ni aucune indemnité de la part de Gévaudan Voyages ainsi que le montant du voyage ne peut en aucun cas être remboursé si le participant ne se présente pas aux heures et lieux de départ ou encore **si par suite de non présentation des documents de voyage** (passeport en cours de validité valable 6 mois après la date de retour, visa, certificat de vaccination) le prix du voyage et séjour ne pourra en aucun cas être remboursé en cas de départ manqué pour non-conformité des documents administratifs ou sanitaire demandés, Gévaudan voyages ne pourra supporter aucun frais occasionné par le non respect des formalités administratives. Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur pour quelque cause que ce soit ne donnera lieu à aucun remboursement.

Le client ne peut prétendre à aucun remboursement en cas de non présentation du groupe ou de l'un de ses membres aux lieux et heures indiqués dans les documents de voyages, en cas de non fourniture de papiers d'identité ou documents de police exigés pour le voyage, ou encore en cas de perte des titres de transport.

De même, le groupe ou l'un des membres du groupe ne peut prétendre à aucun remboursement des prestations non consommées en cas de modification ou d'interruption de voyage sans l'accord préalable écrit de l'organisateur.

Les conditions d'annulations totales et partielles de groupe sur les longs courriers varient en fonction des conditions des compagnies aériennes et des prestataires locaux. Elles seront communiquées au moment de la réservation.

## Annulation / Modification par l'organisateur

Se référer aux articles 101, 102 et 103 des conditions générales de vente.

### 1 - Annulation de voyages

Si, avant le départ, GEVAUDAN VOYAGES est amenée à annuler un voyage choisi par le client, le client sera informé par écrit des motifs de cette annulation, ce dans des délais suffisants pour pouvoir proposer au groupe dans la mesure du possible un voyage de substitution dont les prestations et le coût seront approximativement équivalents. Le client aura alors un délai de 7 jours pour faire connaître sa décision par écrit. En cas de non-acceptation du voyage de substitution, toutes les sommes versées lui seront intégralement reversées.

### 2 - Modification

Il peut arriver que GEVAUDAN VOYAGES soit amenée, pour des raisons indépendantes de sa volonté, à modifier même postérieurement à la délivrance des bons d'échanges, des hôtels ou prestataires de service. Dans ce cas, tous les moyens seront mis en oeuvre pour offrir au groupe des prestations au moins équivalentes à celles prévues initialement, ou des prestations compensatoires au moins équivalentes à la différence tarifaire entre les prestations prévues et celles fournies. Le groupe ne pourra alors prétendre à d'autres indemnités que le remboursement des prestations non exécutées ou non remplacées, ou au remboursement de la différence tarifaire s'il y a lieu entre les prestations fournies et celles initialement prévues. De même, le sens ou l'ordre du circuit peut être modifié, mais les étapes et visites seront respectées dans la mesure du possible. Certaines fêtes civiles ou religieuses, ou manifestations d'envergure, peuvent nécessiter des aménagements du programme, des visites ou des excursions prévues et susceptibles d'entraîner des modifications dont GEVAUDAN VOYAGES ne saurait être tenue pour responsable.

### **4 \* Annulation du fait de l'organisateur**

Dans le cas où nous sommes contraints d'annuler un voyage ou de le modifier sur des éléments essentiels en raison de circonstances qui ne nous sont pas imputables, les voyageurs peuvent renoncer à leur réservation en obtenant le remboursement de la totalité des sommes versées. S'ils décident de participer au voyage modifié, ils renoncent de ce fait à toute réclamation. L'insuffisance du nombre de participants peut être un motif valable d'annulation.

### **5 \* Nos prix comprennent**

Le voyage lui-même à bord de véhicules spécialement aménagés suivant le circuit, le logement en chambre double pour 2 personnes avec douche ou bain, la pension complète (sauf indications) et toutes les visites mentionnées dans notre programme, les assurances assistance annulation, bagages (sauf facultatives).

Ne sont pas compris : Toute dépense personnelle, les boissons (sauf indications), les frais de visa, les excursions et entrées facultatives.

### **6 \* Responsabilité de Gévaudan Voyages**

GEVAUDAN VOYAGES ne peut être tenu responsable de l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat si la cause est imputable soit au client, soit en cas de force majeure du fait des grèves des avions ou bateaux, du personnel hôteliers des mauvaises conditions atmosphériques; guerre, insurrection, émeute ou prohibition quelconque édictée par les autorités gouvernementales ou publiques.

Les conséquences des accidents ou incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien ou terrestre sont régies par les dispositions de la convention ou les réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné.

### **7 \* Révision du prix**

Gévaudan voyages se réserve le droit de modifier les prix de son voyage, tant à la hausse qu'à la baisse, selon les modalités prévues aux articles L211-12 et R211-8 du code du tourisme

Les hausses supérieures à 10% donneront la possibilité d'annuler sans frais, en tout état de cause aucune modification des conditions ne sera possible moins de 30 jours avant le départ

## **8 \* Taxes d'aéroport**

Etant donné la diversité des taxes et leur montant qui peut différer selon les compagnies aériennes, les aéroports ou les escales, nous avons choisi de ne pas inclure (sauf condition) dans le prix et de les faire figurer à chaque page dans la rubrique « suppléments ». Elles sont données à titre indicatif et leur montant peut évoluer. Le participant qui s'inscrit en accepte par avance la répercussion éventuelle quelle que soit la date où elle intervient et ce jusqu'au moment du départ.

## **9 \* Chambres dites à partager**

Les inscriptions en chambre sont acceptées sous réserve que d'autres personnes en aient manifestés le désir. Dans le cas où cette éventualité ne se présenterait pas, le voyageur concerné devra acquitter le supplément pour chambre individuelle dans la mesure où les hôteliers eux-mêmes peuvent les mettre à notre disposition.

Les catégories d'hôtels dans notre programme correspondent aux catégories officielles attribuées par les autorités compétentes du pays, il est possible que les prestations attachées à une catégorie hôtelière dans un pays ne correspondent pas aux prestations d'un hôtel de même catégorie dans le pays d'accueil,

## **10 \* Chambres avec douches ou bains**

Les prix des hôtels sont identiques pour les chambres avec bains et douches. De ce fait, aucune distinction ne peut être faite entre ces 2 types de chambre.

## **11 \* Inscriptions**

Les places à l'intérieur de l'autocar sont réservées par ordre d'inscription, et attribuées pour toute la durée du voyage, sauf accord du responsable.

## **12 \* Acompte et paiement du solde**

L'agence reçoit du client à l'inscription 30% du montant du voyage, un mois avant le départ le solde du voyage. Pour les inscriptions intervenant moins d'un mois avant le départ, le règlement intégral du voyage est exigé. Le client n'ayant pas versé le solde avant la date est considéré comme ayant annulé son voyage, sans qu'il puisse prévaloir de cette annulation.

## **13 \* Bagages poids total des bagages (selon la compagnie)**

Ne jamais mettre dans les bagages des objets de valeur ou fragiles ainsi que bijoux qui ne seront pas garantis par notre assurance autocar, Ne jamais laisser de bagages, d'objets ou de vêtements à l'intérieur des autocars (en dehors des soutes prévues à cet effet) les bagages transportés sont assurés suivant conditions

Ne jamais laisser vos bagages sans surveillance dans un aéroport au départ de l'autocar ou à la réception des hôtels, **le vol, la destruction, la perte de vos bagages ne sont pas garantis.** (L'assurance BAGAGE est toujours facultative).

Des réclamations tardives après le retour du voyage ne peuvent être en aucun cas acceptées pour un remboursement de bagages par notre assurance de l'autocar.

## **14 \* Carte d'identité, lecture optique, passeport, visa suivant destination**

Les voyageurs doivent être en possession des pièces d'identité nécessaires à leur voyage : carte d'identité en cours de validité pour les ressortissants français ou passeport **en cours de validité et valable 6 mois après la date retour (selon la destination)**. Pour les mineurs, en plus des pièces d'identité obligatoires, si le mineur sort du territoire seul ou accompagné d'une tierce personne, il doit disposer en plus d'une autorisation de sortie du territoire français en cours de validité délivrée par le commissariat de police ou à défaut par la mairie.

Pour tout participant de nationalité non Française y compris d'un état membre de l'union Européenne de se renseigner auprès de l'ambassade ou du consulat du pays de destination sur les conditions d'entrée et de séjour sur les territoires de la république tchèque de la république slovaque, Hongrie de la Croatie de la république slovène, de la Roumanie et de la Pologne ou des pays parcourus au cours du voyage en question.

**Litiges :** Nous recherchons une solution amiable à toute réclamation que le client aurait à nous présenter concernant l'exécution d'un contrat pourvu qu'elle ait fait l'objet d'une information à l'époque des faits et que le client nous contacte à cet effet dans les 28 jours de son retour ,à défaut les litiges seront de la compétence du tribunal de Nîmes.